

Appât rodenticide à base de BRODIFACOUM 0,004 % et un agent amérisant (0.001%)
Homologation sous le n° FR-2014-0152.

AVANTAGES :

PROPASTA est très pratique, sans risque de dispersion avec une acceptation rapide par les rongeurs. Efficace en cas de forte infestation. Appât à base de Brodifacoum sous forme de pâtes en sachets de 10g.

Efficace par ingestion unique ou consommations répétées.

Les rongeurs meurent quelques jours après consommation, ce qui n'éveille donc pas la méfiance de leurs congénères.

Les rongeurs consomment peu de nourriture sur le même poste, aussi faut-il les multiplier pour accroître les chances de succès.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance.

MODE D'EMPLOI :

PROPASTA ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées étiquetées ou dans d'autres stations d'appâts couvertes assurant le même niveau de protection.

Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès aux produits et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles.

Identifier au préalable le rongeur, le comportement diffère selon l'espèce ciblée. Si possible, éliminer toute source de compétition alimentaire sur le site. Par mesure de sécurité, il est recommandé de ramasser les rongeurs morts afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux (risques d'intoxications secondaires).

Dose d'utilisation :

Contre les rats : 50 à 100g tous les 5 à 10 mètres selon infestation.

Contre les souris : 20 à 30g tous les 2 à 5 mètres selon infestation.

Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement. Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.